Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 084-218401248-20260908-1542026-AR

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

MAIRIE DE
SAUMANE DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

En application des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°154-2026

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DFCI 2026 – TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REFECTION DU POSTE DE VIGIE DE SAUMANE DE VAUCLUSE

Le Maire de la commune de Saumane de Vaucluse,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales l'article L.2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 0653-2026 du 31 mars 2026, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT,
Vu le dispositif d'aide aux études, travaux et acquisitions de matériels à but DFCI du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,

Considérant le projet de travaux d'entretien et de réfection du poste de vigie de Saumane de Vaucluse,
Considérant le besoin de financement pour la réalisation des travaux précités,

DECIDE

Article 1 : La commune sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'ETAT au titre de la DFCI 2026 selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

PARTENAIRE FINANCEUR	Montant Prévisionnel	Taux
ETAT (DFCI 2026)	5 680,00 €	80 %
Autofinancement commune de Saumane de Vaucluse	1 420,00 €	20 %
TOTAL	**7 100,00 €**	**100 %**

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 084-218401248-20260908-1542026-AR

Article 2: La dépense et la recette en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2026.

Article 3: Le Secrétaire Général et le comptable public assignataire sont chargés de l'exécution de la présente décision,

Fait à SAUMANE, le 8 septembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE SAUMANE DE VAUCLUSE
R.F. 84800

Laurence CHABAUD GEVA